

Mardi 24 mars 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-15

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'ARSUD 2025

Le mardi 24 mars 2026 à 14h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Adeline DUMON - Bruno GENZANA - Coline HOUSSAYS - Michel KELEMENIS - Roland MAY - Clémence PARODI - Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Gilles RIPERT

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Marion COUTRIS a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Michaël DIAN a donné sa procuration à Michel KELEMENIS
Richard GALY a donné sa procuration à Bruno GENZANA
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Muriel MAYETTE-HOLTZ a donné sa procuration à Adeline DUMON
Virginie PIN a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD
Alexandra TIMÁR a donné sa procuration à Patrick RANCHAIN

ÉTAIENT ABSENTES :

Chantal EYMELOUD - Claire RANNOU

VU le Code général de la Fonction publique,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code des juridictions financières,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU la délibération n°2021-41 du Conseil d'Administration d'Arsud du 16 septembre 2021 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2022,

VU la délibération n°2025-14 du Conseil d'Administration d'Arsud du 5 mars 2025 adoptant le Budget primitif 2025,

VU la délibération n°2025-20 du Conseil d'Administration d'Arsud du 19 juin 2025 adoptant la mise à jour du Règlement Budgétaire et Financier,

VU la délibération n°2025-29 du Conseil d'Administration d'Arsud du 12 novembre 2025 adoptant le Budget supplémentaire 2025,

VU la délibération de ce jour adoptant le Compte Financier Unique 2025,

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20260324-2026-15-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2026

Considérant :

- Les résultats dégagés par le Compte Financier Unique 2025 :

SECTION de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 322 871,05 €
Recettes	5 480 633,91 €
Résultat de l'exercice	157 762,86 €
Excédent antérieur reporté	102 115,71 €
Excédent cumulé	259 878,57 €

SECTION d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	639 436,92 €
Recettes	1 428 724,52 €
Résultat de l'exercice	789 287,60 €
Excédent antérieur reporté	568 521,64 €
Excédent cumulé	1 357 809,24 €
Reste à réaliser Inv. Dépenses	33 213,01 €
Reste à réaliser Inv. Recettes	93 053,91 €
Résultat global d'investissement	1 417 650,14 €

Le Président propose au Conseil d'Administration :

L'affectation suivante :

Report à nouveau (002)	fonctionnement	259 878,57 €
Report à nouveau (001)	Investissement	1 357 809,24 €

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 24 mars 2026

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

